

**RAPPORT
DE
JURY**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE
PROFESSEURS DES ECOLES**

SESSION 2012

ACADEMIE DE NANTES

CRPE
BILAN 2012

CONCOURS	Inscrits	Présents	Note du dernier admissible /120	Admissibles	Note du dernier admis /240	Nb admis/ Nb postes	Note du dernier inscrit LC /240	Nb d'inscrits LC
Externe public	1859	885	60	375	142.50	190/190	126.75	74
Externe public Spécial Breton	3	1	/	0	/	0/4		/
3 ^{ème} externe public	127	39	57	15	128.25	10/10	/	0
Externe privé	904	541	55.50	227	138.75	110/110	133.50	19
2 nd interne privé	197	127	51	20	120.00	10/10	120.00	1
Total	3090	1593	/	637	/	320	/	94

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES - SESSION 2012

Répartition des admissibles selon les options choisies

Public/privé	Concours	Nombre d'admissibles	Maths							
			Musique		Arts visuels		EPS			
							course		danse	
Public	Externe	375	42	11,2%	49	13,1%	255	68,0%	29	7,7%
	3ème	15	1	6,7%	1	6,7%	13	86,7%	0	
Privé	Externe	227	31	13,7%	44	19,4%	124	54,6%	28	12,3%
	2nd interne	20	1	5,0%	6	30,0%	12	60,0%	1	5,0%
Total		637	75	11,8%	100	15,7%	404	63,4%	58	9,1%

CRPE 2012

Rapport de jury de l'épreuve écrite de FRANÇAIS

1. Remarques d'ordre général

- ▲ L'épreuve de français a déconcerté un grand nombre de candidats cette année : d'une part beaucoup ne se sont pas préparés à la rédaction d'un commentaire de texte, d'autre part la majorité d'entre eux n'a pas perçu le lien entre les questions portant sur l'orthographe, la grammaire ou le lexique et la compréhension plus fine du texte de Michel Leiris.
- ▲ Les copies, dans l'ensemble soignées, témoignent d'un effort manifeste de rédaction et de développement facilitant la lecture des correcteurs qui peuvent alors se concentrer sur le contenu. A la marge, quelques copies présentent une graphie et une orthographe relâchées peu conformes à ce qui est attendu à ce niveau de concours. Il est essentiel de rappeler l'influence incontestable d'une copie calligraphie soignée et suffisamment aérée (paragraphes bien différenciés et parties espacées). Cette disposition reflète les compétences de rigueur et de structuration qui sont attendues d'un futur enseignant.
- ▲ Le niveau d'expression est correct (grammaire, orthographe, syntaxe). Quelques copies, encore trop nombreuses, sont cependant parsemées de phrases vides de sens et ponctuées de termes abstraits ; les candidats concernés montrent ainsi leur manque de maîtrise des notions associées.
- ▲ La rédaction des réponses dans la partie étude de la langue est trop souvent laconique et mêlée de considérations inadaptées. Le jury recommande de respecter au plus près les notions en jeu.

2. Remarques relatives au commentaire

- ▲ Les nouvelles modalités de concours n'ont pas encore été intégrées par les candidats Pour la première fois ils ont dû rédiger un commentaire mais les règles de l'exercice paraissent méconnues. La présentation du texte, dès l'introduction, a révélé une grande disparité de niveau entre les candidats sans que les correcteurs aient pu relever de très bonnes copies. Il est donc essentiel que les futurs candidats se préparent aux trois exercices possibles et en comprennent la nature.
- ▲ La lecture et l'analyse du texte étaient les préalables à la rédaction du commentaire. Elles seules pouvaient permettre d'en dégager les enjeux et les centres d'intérêts : malheureusement les candidats se sont au mieux limités à la formulation du sujet pour organiser leur lecture et leur plan de commentaire.
- ▲ L'absence d'interprétation personnelle du texte a eu pour conséquence d'orienter les productions de nombreux candidats vers une reformulation maladroite et appauvrissante du texte.
- ▲ La formulation de transitions est souvent insuffisante et la démarche argumentative attendue rarement constatée. Trop de candidats confondent assertion et argument.
- ▲ La compréhension du texte est dans l'ensemble littérale, la profondeur polyphonique (voix de l'enfant, voix des autres personnages, voix du narrateur, voix de l'auteur) insoupçonnée, les effets de reprise et de rupture rarement exploités même si certains candidats les ont repérés.
- ▲ Le manque de culture littéraire ou le renoncement à s'y référer ont desservi les candidats : rares sont les copies évoquant d'autres souvenirs de l'enfance interrogeant le rapport à l'adulte. On pouvait s'attendre à des rapprochements avec Les confessions de Rousseau ou Enfance de Nathalie Sarraute ou encore le passage très fameux de L'Age d'homme du même Michel Leiris où il évoque la trahison et le mensonge des adultes (« gorge coupée »).

Critères de correction (Barème de 6 points)

☞ Critères de réussite :

1. Eléments relatifs à la structure (2 points) :
 - Introduction structurée ; elle présente le texte (auteur, œuvre, genre, période, place dans l'œuvre), en précise le contenu (la remémoration d'un événement de l'enfance), la problématique (comment l'écriture autobiographique parvient à dégager l'enjeu et la portée du souvenir), annonce le plan (qui devrait répondre à la problématique)
 - Développement : Equilibré (parties divisées en paragraphes, pas trop disproportionnées). Il existe des transitions (entre parties) ; des mots de liaison qui soulignent le développement de la pensée
 - Conclusion : Un bilan, un élargissement (si pertinent)
2. Eléments relatifs à la justesse et à la profondeur de la lecture (2 points)
 - Le commentaire restitue les centres d'intérêt majeur du texte (au moins deux)
 - Les citations sont judicieuses et probantes
 - On pénalise tout contre sens

3. Eléments relatifs à l'écriture

- le commentaire s'appuie sur des choix d'expression relevés dans le texte (on n'attend pas nécessairement qu'on utilise le nom de figures du discours)
- utilisation à bon escient de citations qui illustrent l'interprétation à l'appui des choix d'expression.
- Les citations ne sont ni trop rares ni trop nombreuses.
- Leur insertion respecte la syntaxe et les conventions d'écriture (guillemets, crochets, points de suspension)
- L'écriture est efficace : pas de digressions, pas de termes vagues, de barbarismes.

Pénalisations :

- Paraphrase

3 Remarques relatives à la question de grammaire

✦ L'exercice consistait à analyser différents emplois d'infinitifs dans le texte. Le jury insiste sur la nécessité d'avoir une lecture attentive de la consigne car de nombreux candidats ont seulement justifié l'emploi de l'infinitif du point de vue de l'orthographe en se fondant sur des règles simples (quand deux verbes se suivent le second est à l'infinitif) dont on ne peut se satisfaire à ce niveau de recrutement.

✦ Globalement la question est très mal réussie. Les connaissances en grammaire manquent au point que plus d'un candidat sur sept a reconnu dans le substantif « danger » un prétendu infinitif dont on ne sait quel verbe.

Critères de correction (Barème de 2 points)

- Identification du type d'emploi, de la fonction ou de la valeur (quand périphrase verbale) : 0.25x6
- Si au moins trois explications ou justifications satisfaisantes : +0.25
- Si repérage des ambiguïtés : +0.25

4. Remarques relatives à la question d'orthographe

* Cet exercice, qui consistait à justifier l'orthographe d'adverbes et d'un déterminant indéfini, a été globalement réussi.

* La question a parfois été traitée à un niveau scolaire et non au niveau universitaire attendu ; en effet, l'explication par la seule formule : « on peut remplacer par ... » n'est pas admissible à ce niveau de recrutement puisque l'exercice impose une justification linguistique (nature, sémantique). De nombreux candidats ont eu tendance à se référer à des « astuces » pédagogiques plutôt qu'à des connaissances grammaticales.

Critères de correction (Barème de 2 points)

- Identification de la catégorie grammaticale : 0.25 x 3
- Explication (sens, type d'accord) : 0.25 x 3

5. Remarques relatives à la question de vocabulaire

✦ Cette question a été traitée de manière insatisfaisante. Les candidats devaient donner les sens potentiels du substantif « observation ». On a déploré la pauvreté lexicale exprimée dans certaines copies. Très rarement on a dépassé deux acceptions. Plus grave encore ; la rigueur nécessaire a manqué. Souvent on définit « observer » au lieu d'observation.

✦ La consigne n'a souvent pas été lue correctement. Les candidats devaient commenter le jeu sur la polysémie de ce mot dans le texte. Un certain nombre ont conclu à l'univocité du terme.

Critères de correction (Barème de 2 points)

- Trois sens précis, correctement développés : 0.75 point
- Polysémie : justifiée, correctement analysée : 1 point
- Valorisation : Plus de trois sens trouvés, précisés : + 0.25

RAPPORT DU JURY HISTOIRE/GEOGRAPHIE SESSION 2012

Le présent rapport est la synthèse des remarques formulées par les correcteurs de l'épreuve (IEN, professeurs d'IUFM, de collège et de lycée, conseillers pédagogiques).

L'épreuve a reposé sur deux questions. Chacune a compté pour le même nombre de points. Une faiblesse dans le traitement d'une des deux questions pénalise fortement le candidat.

1. REMARQUES GENERALES

Des candidats qui s'adaptent à cette épreuve : présence d'une introduction, d'une conclusion, d'un développement argumenté. La présentation est satisfaisante, mais l'écriture est parfois à la limite de la lisibilité.

Quelques copies ont été sanctionnées sur l'orthographe et sur la syntaxe (français approximatif) malgré des connaissances.

La question du temps pour répondre à l'ensemble de l'épreuve a été posée : les formulations hâtives, un manque de relecture (évident pour quelques copies) ont été préjudiciables. Cependant cette année, les deux questions ont été majoritairement traitées.

Enfin, l'équilibre au niveau du temps consacré au traitement des deux parties (Français/Histoire-Géographie) est essentiel. Les travaux synthétiques et structurés autour d'un plan sont appréciés par les jurys.

2. PREMIERE QUESTION D'HISTOIRE (présence d'une carte)

« La traite des noirs du Moyen-Age au XIXème siècle : lieux et acteurs »

Carte légendée « les traites négrières du XVIème siècle au XIXème siècle »

Le sujet était accessible. Mais néanmoins des observations sur les réponses : les candidats ont souvent pris la légende comme appui et n'ont traité que la traite atlantique, mentionnant le commerce triangulaire, les raisons, les conditions des noirs. Peu de références aux acteurs (comptoirs, compagnies, armateurs). Les lieux sont cités. Veiller à être précis sur les dates et les périodes (1492 correspond aux Temps Modernes et non au Moyen-Age). Ne se référer qu'au colonialisme (pas le sujet de l'épreuve) constituait un hors sujet. Une lecture européocentriste a conduit un certain nombre de candidats à réduire l'ensemble des traites négrières à la seule traite par l'Atlantique. La lecture rigoureuse de la question et de la légende de la carte était essentielle pour éviter une réponse partielle.

La traite orientale n'est pas connue. Les copies qui ont mentionné les différentes typologies des traites : traite orientale, traite occidentale et traite interne en les situant dans le temps ont été valorisées. Dans ce cas, une bonne maîtrise est constatée. Mais rares sont ceux qui ont pu donner une définition complète de la traite (notamment à partir des travaux d'Olivier Pétré-Grenouilleau).

Les jurys ont mis en avant certains récits naïfs, citant parfois Martin Luther King, ce qui n'avait aucun rapport direct.

Il est rappelé que le développement doit rester de nature historique et ne pas faire appel à la subjectivité.

3. DEUXIEME QUESTION DE GEOGRAPHIE (avec photographie)

« Les évolutions récentes des paysages ruraux en France. »

Comme l'année dernière, cette partie est moins bien traitée (sujet vaste). Il est mis en évidence un manque de connaissances géographiques. Les candidats se centrent sur ce qu'ils maîtrisent, leur espace proche et ils le décrivent ou ils décrivent maladroitement la photographie (premier plan...) sans entrer dans l'analyse. Ils font donc une lecture de paysages comme ils le feraient avec des élèves. L'évolution n'est pas toujours bien perçue. Espace rural et paysages ruraux se confondent. L'entrée unique par la ville n'était pas pertinente. Mais la question pouvait être abordée sous l'angle de la périurbanisation. Les bons candidats ont évoqué les attendus : la recherche d'une ruralité, les mutations à travers l'agriculture, les paysages périurbains, de campagne agricole et ruraux profonds. Très rarement les enjeux ont été perçus.

Ne pas oublier que la géographie est la matière de spatialisation. L'absence d'un raisonnement géographique et d'une terminologie (espace rural, périurbanisation) non maîtrisée est préjudiciable. La description des espaces ruraux demeure souvent superficielle et associée à un déterminisme physique au détriment de facteurs géographiques et économiques. Les exemples doivent être développés comme venant valider un argument et non simplement cités. Ils ne doivent pas simplement relever de l'expérience personnelle du candidat (connaissance d'un paysage particulier). Il convient d'éviter des constats simplistes (désertification puis retour dans des lotissements).

4. CONCLUSIONS SUR L'EPREUVE

Les remarques faites lors de la correction de cette épreuve mettent en lumière la nécessité d'une préparation centrée sur l'acquisition de connaissances et sur appropriation minimale de l'épistémologie des disciplines que l'on va enseigner. Elles posent la question des acquis des candidats lors de leur scolarité obligatoire, même s'il n'est pas attendu un écrit de spécialiste.

Compétences attendues et conseils pour réussir cette épreuve

- ⇒ Préparer le concours en apprenant à maîtriser de manière claire et synthétique le vocabulaire, les notions et les faits majeurs de cette discipline (histoire/géographie/instruction civique).
- ⇒ Pouvoir faire état de connaissances fondamentales et d'une réflexion sur les objets d'enseignement au programme des classes. La maîtrise des savoirs est essentielle et la fréquentation de manuels du secondaire permet de bien traiter les questions. Cette maîtrise doit s'accompagner d'une réflexion complémentaire sur la démarche (décrire en localisant, s'interroger sur les acteurs spatiaux qui influencent l'apparition d'un phénomène).
- ⇒ Quelques éléments introductifs pour définir les termes, donner les grandes idées du traitement sont souhaitables et appréciés. S'entraîner à construire un

récit problématisé, organisé et argumenté. Ces compétences sont valorisées plus qu'un simple énoncé des faits.

- ⇒ Bien gérer le temps imparti (consacrer au moins 1 heure trente au traitement de cette deuxième partie). S'exercer à analyser les termes d'une question, leur association, à confronter les documents lorsqu'ils sont présents.
- ⇒ La relecture afin de corriger expressions, orthographe et grammaire est nécessaire. Lors de la rédaction, privilégier clarté, exposition synthétique plutôt qu'un assemblage confus d'idées.

RAPPORT DE JURY

Ecrits de mathématiques

Remarques d'ordre général

Depuis l'an passé, ces écrits s'inscrivent dans le cadre d'une épreuve écrite de mathématiques et de sciences expérimentales et de technologie correspondant à une nouvelle configuration du concours. Ils forment **un ensemble avec l'oral d'admission** où il s'agira de présenter la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques.

Les candidats consulteront avec profit le rapport de jury de l'an passé comme ceux des années précédentes. Dans ces derniers rapports, les remarques d'ordre général ainsi que les aspects portant sur les connaissances disciplinaires pour la partie mathématique en particulier, comportent de nombreux conseils restant d'actualité.

Ainsi, par exemple, **la présentation qui doit permettre au correcteur de distinguer les éléments de réponse attendus** (utilisation de tirets dans une énumération, paragraphes bien distincts, mise en valeur des résultats) qui est généralement correcte reste un élément apprécié démontrant les qualités requises de communication d'un postulant au métier de professeur des écoles.

Les sujets des épreuves 2011 et 2012 posent **la question de la culture mathématique des enseignants du premier degré** au-delà des éléments strictement liés aux programmes actuels de l'école primaire.

Ainsi, cette année, une question de probabilité apparaît et le calcul algébrique est très présent.

Sur douze points, ces écrits visent à évaluer « la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques, en référence aux programmes de l'école primaire, ainsi que la capacité à raisonner logiquement dans les domaines numérique et géométrique et à communiquer dans un langage précis et rigoureux. »

Les douze points valorisent donc connaissances et raisonnements mathématiques.

Jusqu'à deux points ont pu être ôtés pour sanctionner la présentation, l'orthographe et la correction de l'expression.

Si l'on peut noter une attention générale à ces éléments qui se traduit par un nombre de sanctions beaucoup moins élevé que l'an passé, quelques candidats ont pour autant été pénalisés de 0,25 à 2 points pour des défauts de correction syntaxique et de qualité orthographique de leur production. On attend un bon niveau d'expression de la pensée et une vigilance à ces points nécessaires dans l'exercice du métier professionnel de l'enseignant du premier degré.

En termes de résultats chiffrés, le jury a utilisé la gamme totale de la notation de 0 à 12.

Comme l'an passé, on insistera sur le fait qu'on attend de la part de quelqu'un qui postule à l'emploi de professeur des écoles qu'il soit à même de présenter clairement un raisonnement, une démarche, de communiquer lisiblement de manière argumentée et structurée. L'absence de rédaction est pénalisante.

Remarques s'appuyant sur la spécificité du contenu de l'épreuve 2012

La lecture des copies indique que dans leur grande majorité, les postulants au concours se sont préparés avec sérieux. Les résultats chiffrés (moyenne [de l'ordre de 5,84], médiane [de l'ordre de 5,5] et écart-type [environ 2,67] des écrits spécifiques), significativement inférieurs à ceux de l'an passé, montrent pour autant que des marges de progrès existent et situent les exigences de l'épreuve.

Sur un plan général, l'exercice 1 est le mieux réussi, les exercices 2 et 3 ont posé le plus de difficulté aux candidats et se sont avérés plus discriminants pour les candidats.

On recommandera aux candidats de veiller à l'équilibre général de leur copie et d'explicitier leurs démarches.

On peut valoriser, pour une bonne majorité d'entre eux, **la construction du patron** (première question de l'exercice 3), **la bonne utilisation du contre-exemple** (affirmations 1, 4 et 5 de l'exercice 1), celle raisonnée **des pourcentages** (affirmations 4 et 5 de ce même exercice) ou **la lecture de données** (4c de l'exercice 3).

Les erreurs récurrentes rencontrées concernent :

- **des connaissances mathématiques déficientes**
 - o sur le **calcul algébrique** dont la connaissance des identités remarquables, la mise au même dénominateur avec parfois des cheminements compliqués utilisés par les candidats ;
 - o concernant **une bonne compréhension des nombres** qu'indiquent des difficultés à justifier le fait que $\frac{p+q}{2}$, moitié de la somme de deux nombres impairs est un nombre entier, ou à trouver deux multiplications de nombres entiers dont le résultat est 15 (3×5 et 1×15), plus encore à exprimer $2n+1$ sous la forme $1 \times (2n+1)$... ;
- **une confusion entre la démonstration et l'exploration d'un ou deux exemples ;**
- **l'utilisation du tableur** (entre autres, de nombreuses confusions entre la syntaxe d'un tableur et l'écriture mathématique) ;
- **la lecture et la compréhension de « l'algorithme glouton » de Fibonacci** pour lequel la demande de soustraction à la fraction donnée de la plus grande fraction égyptienne possible qui lui est inférieure n'a souvent pas été comprise.

On recommande aux candidats :

- **d'être particulièrement attentifs aux notions qui croisent les apprentissages de l'école primaire** (ici, par exemple, le patron, la notion de périmètre ou la décomposition en fractions simples), des erreurs grossières sont peu compatibles avec l'ambition de devenir enseignant du premier degré ;
- de se garder de présenter **des calculs « bricolés »** pour parvenir au résultat attendu lorsqu'il est indiqué dans la question, (3a du troisième exercice), le soupçon de malhonnêteté a été systématiquement sanctionné ;
- de ne pas manipuler de manière abusive **le signe égal** (égalités par équivalence) ;
- **de s'exercer à la maîtrise du tableur** sur des logiciels courants en testant des formules afin de ne pas omettre le signe de l'égalité et d'employer les signes spécifiques de ces outils.

Les meilleures copies se sont distinguées par une bonne maîtrise du calcul algébrique, un recours argumenté à la réciproque du théorème de Pythagore, l'emploi justifié d'un vocabulaire spécifique et une attention à la justification rigoureuse des réponses.

De manière générale, les candidats valoriseront leur copie par des efforts de démonstration et d'argumentation.

L'épreuve était composée de trois questions de biologie dont le sujet était en relation avec « la classification phylogénétique » du vivant.

La classification moderne proposée par Guillaume Lecointre, dite phylogénétique, est fondée sur un arbre évolutif dont chaque branche est un groupe comprenant un ancêtre hypothétique et dont tous les descendants partagent une innovation évolutive, un caractère nouveau.

Le jury a noté un niveau général de l'ensemble des copies assez faible malgré des documents bien adaptés qui, bien souvent induisaient les réponses. L'absence de maîtrise des concepts et de connaissances scientifiques a entraîné un manque de précision dans les réponses aux questions.

Les conseils du jury portent sur la lecture des énoncés qui doit être très rigoureuse. Les candidats doivent cibler les connaissances qui sont demandées, repérer les verbes qui renvoient à des actions spécifiques. Cela leur permettra d'éviter les propos hors-sujets ainsi que la récitation de définitions non demandées. Ils doivent employer la terminologie exacte et attendue : cela exige d'utiliser un langage précis et scientifique. De nombreux candidats décrivent, paraphrasent les documents proposés et les analysent très peu. La capacité à comprendre, analyser et exploiter de manière synthétique fait souvent défaut.

Les candidats ne doivent pas oublier que certaines réponses gagnent en clarté si elles sont accompagnées d'un tableau ou de schémas. En ce qui concerne ces derniers, il faut les légender et utiliser les symboles conventionnels.

Globalement, le jury a apprécié le bon niveau orthographique et d'expression écrite des copies.

Q1 A l'aide du document A, indiquer les mécanismes retenus par Lamarck et Darwin comme étant à l'origine de l'évolution des espèces :

Les théories de Darwin et de Lamarck sont insuffisamment connues. Les candidats ont rencontré des difficultés pour identifier ce qui caractérisait chacune des deux théories. Ceci s'explique par un manque de connaissances scientifiques et une lecture trop superficielle des documents. Dans de nombreuses copies, le jury a constaté des difficultés pour les candidats à s'extraire de la simple citation du texte et à structurer les arguments.

L'analyse des documents est trop souvent littéraire au détriment d'une approche scientifique claire et synthétique.

Q 2.

2.1 Donner le principe de la classification phylogénétique.

2.2 A l'aide du document B, justifier le fait que le mot « reptiles » n'est pas utilisé dans cette classification

Dans la majorité des copies le principe de la classification phylogénétique n'est pas acquis. La notion d'innovation évolutive est absente et les notions de parenté et d'ancêtre commun peu maîtrisées. Le principe a souvent été réduit au mécanisme.

Q3.

A partir du document C

3.1 Construire l'arbre phylogénétique des primates : faisait appel aux connaissances

3.2 Identifier le plus proche parent de l'Homme et discuter l'expression longtemps employée : « L'Homme descend du singe »

Certains candidats n'ont pas tenu compte des exemples fournis dans le sujet. La construction de l'arbre était trop souvent imprécise.

Pour la dernière question il était attendu que les candidats s'appuient sur la théorie phylogénétique présentée dans les documents.

RAPPORT DE JURY DE CONCOURS PE

ORAL 1

Session 2012

1/ L'épreuve : partie 1 et partie 2 :

De manière générale, les candidats connaissent et respectent les modalités de l'épreuve.

Les commissions de jury sont restées vigilantes sur le niveau de connaissance des candidats et sur la qualité de l'expression orale. Elles ont observé sur ces deux points un niveau hétérogène entre les candidats.

Les séquences présentées sont le plus souvent stéréotypées et l'intégration des nouvelles technologies limitée.

Les candidats doivent être préparés à la gestion d'une épreuve longue (1 heure) comportant deux parties distinctes sans temps de transition.

2/ Partie 1 : La présentation d'une séquence de mathématiques

Une soixantaine de sujets avait été préparée avec la volonté d'un équilibre entre les 3 cycles et entre les différents champs de l'enseignement des mathématiques. A l'entrée dans la salle de préparation le candidat se voyait proposer un tirage au sort parmi 3 sujets dont chacun appartenait à un cycle différent.

En salle de préparation, il disposait d'une documentation composée, d'une part d'un ensemble de textes de référence actuellement en vigueur (programmes, socle commun,) et d'un ensemble de ressources pédagogiques relatives au cycle auquel se référait le sujet.

Lors de l'entretien et de l'exposé, le candidat ne pouvait disposer que de ses notes. Il ne pouvait pas avoir recours à un tableau ou à tout autre support notamment informatique.

Il est rappelé que l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à s'approprier un ensemble de ressources pour construire une séquence en cohérence avec les attentes du programme et du socle commun de connaissances et de compétences. Il est attendu qu'il soit capable d'effectuer des choix argumentés.

2-1 : Lors de l'exposé :

Les connaissances des candidats sont très inégales, notamment concernant les apprentissages en mathématiques à l'école maternelle. Néanmoins, la plupart d'entre eux affiche de réelles compétences de communication et est en mesure d'effectuer un exposé structuré. De manière générale, les candidats connaissent bien les programmes de l'école primaire et font davantage référence au socle commun que lors de la précédente session.

Les séquences présentées sont le plus souvent stéréotypées et ne sont que trop rarement resituées dans le cadre d'une programmation annuelle à l'exception des sujets portant sur le calcul mental et sur certains domaines de l'école maternelle. L'évaluation prend souvent le pas, de manière caricaturale, sur les apprentissages. L'intégration des nouvelles technologies aux séances est limitée.

La préparation est sérieuse et bénéficie d'une formalisation structurée à l'exception de ceux qui n'utilisent pas la totalité du temps prévu pour l'exposé. Les candidats s'efforcent d'entrer dans le cadre et d'offrir une lisibilité de leur propos au jury. Les programmes sont connus, l'évaluation et la différenciation sont généralement abordées.

Quelques candidats calquent leur présentation sur un exposé très, voire trop, théorique, souvent éloigné de la pratique de la classe. La place de l'élève et ses activités sont d'ailleurs rarement mises en avant.

Les introductions et les conclusions sont dans l'ensemble satisfaisantes et appréciées positivement par les commissions.

La documentation disponible est généralement bien utilisée mais le candidat se limite le plus souvent à une rapide description des ressources utilisées en s'abstenant de motiver ses choix voire d'effectuer une critique des supports, encore moins de s'autoriser à faire référence à des ressources extérieures au dossier mis à sa disposition lors de la préparation.

Tout en observant quelques évolutions on peut regretter que les candidats ne fassent pas davantage référence aux ressources institutionnelles. On constate quelques références aux évaluations nationales et aux compétences du socle, et de manière très exceptionnelle aux grilles de référence.

Dans l'ensemble les exposés sont de qualité. Les meilleurs candidats adoptent une posture réflexive et tiennent compte des questions du jury pour apporter des éléments nouveaux. Ils savent se projeter immédiatement dans une situation de classe. La capacité à analyser les questions et à y répondre est discriminante. (Référence à des pratiques de classe, lien avec d'autres domaines d'apprentissage ...)

2-2 : Recommandations pour l'exposé :

- Les remarques formulées dans le rapport de jury de la précédente session portant sur la présentation de l'exposé et l'annonce d'un plan ont dans l'ensemble été prises en compte. En revanche, le fait de citer ses sources et d'expliciter ses choix dans le corpus proposé demeure en retrait.
- La maîtrise du temps est un point à travailler par les candidats. Il est dans leur intérêt d'utiliser toute la durée réservée à l'exposé, et de prendre le temps de réflexion nécessaire pour affirmer leur propos.
- Le candidat ne doit pas s'enfermer dans des concepts parfois mal maîtrisés (exemples : différentes formes d'évaluations, procédure personnelle/experte) et penser à préparer la description des supports conçus à partir de la documentation du concours mise à sa disposition.
- Il est également attendu du candidat qu'il affiche un esprit critique à l'égard de la documentation mise à sa disposition qui doit le conduire à effectuer des choix adaptés et argumentés. Une mise à distance est nécessaire. Quelques candidats ont toutefois eu cette audace.
- Les séquences proposées sont souvent organisées sur le même modèle, avec un ensemble de séances encadré par une évaluation diagnostique et une évaluation sommative. Les résultats de la première sont rarement pris en compte dans le déroulement des séances suivantes (nature des tâches demandées aux élèves et organisation de la classe). Une évaluation formative est fréquemment intégrée à la séquence, mais les choix d'organisation et de déroulement de la suite de la séquence n'attestent que trop rarement de la prise en compte des besoins alors identifiés. Les modalités de différenciation pédagogique, elles gagneraient à être concrétisées par des actions et des exemples pratiques.
- Les séquences présentées semblent s'inscrire dans un idéal pédagogique où l'élève est absent. C'est parfois lors de l'entretien, au travers du questionnement du jury, que certains candidats prennent conscience de l'infaisabilité de telle ou telle organisation ou bien de l'inadaptation de la situation pédagogique proposée. Ce constat est tout particulièrement effectué auprès des candidats qui ont été confrontés à un sujet concernant la maternelle.
- Il ressort aussi une structure plutôt convenue des séances construites sur la base d'une phase de découverte-recherche (avec un effort pour faire manipuler les élèves) suivie d'une mise en commun, qui se révèle le plus souvent être la simple correction des travaux des élèves, avant de se terminer par la production d'une trace écrite.
- Enfin, globalement, il semble que l'enseignement des mathématiques au cycle 1 soit le moins maîtrisé. Les sujets portant sur la géométrie ont également mis en difficulté les candidats qui possèdent une maîtrise souvent lacunaire du vocabulaire et des propriétés élémentaires des figures.

2-3 : Lors de l'entretien :

La partie « entretien » est la plus difficile pour le candidat et s'avère être la plus discriminante. Les jurys ont constaté chez certains candidats des difficultés pour répondre aux questions, notamment lorsque celles-ci portaient sur :

- La précision des concepts abordés (ordinal/cardinal, procédures de calcul mental, savoirs géométriques,...) ;
- La transposition didactique ;
- La place des élèves.

Le transfert des éléments apportés par le candidat vers d'autres domaines d'apprentissage a été un élément pris en compte dans le questionnement.

Les candidats sont relativement à l'aise sur des questions précises portant sur l'organisation de la classe mais leurs connaissances sont souvent superficielles et incomplètes lors de l'exposé. Ce sont le plus souvent les questions du jury qui conduisent le candidat à se projeter dans l'organisation de la classe et à l'explicitier.

Ils éprouvent plus de difficultés lorsqu'il s'agit de réagir à des questions ouvertes s'appuyant sur les notions mathématiques qu'ils ont introduites ou sur la construction des concepts abordés sur l'ensemble de l'école primaire.

Les meilleurs candidats ont été ceux qui étaient en mesure d'argumenter à l'aide d'exemples concrets. Ils ont su adopter une attitude réflexive et tenir compte des remarques du jury pour apporter des éléments nouveaux. Ils ont également immédiatement été capables de se projeter en situation de classe en décrivant des séances concrètes.

2-4: Recommandations pour l'entretien :

Les candidats semblent préparés à la conduite d'un exposé. Ils apparaissent moins démunis que l'an passé lors de la phase d'entretien.

- Le candidat est invité à prendre le temps de la réflexion pour réussir à argumenter face aux questions du jury (les silences pour réfléchir à la question sont appréciés et admis), une reformulation par le candidat de la question posée est admise voire conseillée. Il est attendu une capacité à se positionner et à argumenter ses choix. Le candidat gagnerait à anticiper sur des questions portant sur les concepts liés au sujet qu'il a tiré au sort, la transposition didactique et la place de l'élève.
- Le candidat doit posséder une perception précise des notions mathématiques abordées à l'école primaire et être vigilant sur la construction de ces notions dans une progressivité générale de l'enseignement des mathématiques sur la totalité de la scolarité à l'école primaire depuis la maternelle.

3/ Partie 2 : Les options

3-1 : L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Que ce soit pour la course ou pour la danse, dans cette épreuve, l'entretien est différé par rapport à l'épreuve pratique.

3-1-1 : Course : 1500 M

Il s'agit d'une course de 1500M réalisée sur piste. Le temps effectué est noté selon un barème distinct pour les garçons et les filles.

Les meilleurs résultats sont observés auprès des candidats les mieux entraînés, en bonne condition physique et qui maîtrisent véritablement leur rythme de course. Globalement, les examinateurs ont constaté que les candidats étaient bien préparés à cette épreuve.

En fonction de la stratégie de course développée par le candidat, celui-ci doit être en mesure de la reproduire. Cette épreuve fait appel à des perceptions proprioceptives, de rythme, de cadence, d'appuis qui donnent la vitesse possible et à des sensations interoceptives liées à la douleur, à l'essoufflement...C'est la relation de ces différents facteurs que le candidat doit prendre en compte. La régularité de course est une stratégie possible.

Recommandations

- Un entraînement régulier est conseillé et en particulier sur une piste de 400m pour identifier précisément des données liées à la distance (nombre de tours, incidences d'une course en couloir...).
- Prévoir une tenue vestimentaire adaptée à l'épreuve et aux conditions météorologiques.

3-1-2 Danse :

C'est une prestation individuelle conçue dans le but d'être vue et jugée. Sa fonction est de communiquer sens et émotions. La chorégraphie, avec support sonore, a une durée de 2' maximum. La surface d'évolution au sol est de 9 mètres sur 11 mètres.

Les meilleures notes vont à des productions gestuelles de qualité, originales et expressives (humour, gaieté...) qui possèdent des ruptures de rythme. L'argument est lisible et bien développé. Les candidats ont composé avec leur morphologie, leur tempérament, l'argument.

Les candidats moyens présentent une chorégraphie dont l'argument est soit lisible, avec des moyens moteurs limités où l'expression ne prend pas suffisamment en compte l'effet produit, soit peu évident, enfermé dans un style, une gestuelle avancée. Les prestations attestent d'un travail réel mais elles manquent d'expression et de précision. Le lien entre les différents éléments est peu perceptible.

Les productions stéréotypées ou mal construites, sans recherche, sans émotion, caractérisées par une succession de gestes sans lien, obtiennent les notes les plus basses.

Chez certains candidats, il est constaté un décalage total avec l'argument fourni. La gestuelle est parfois pauvre, répétitive, monotone et concerne une utilisation trop uniforme d'une seule partie du corps, l'argument est caricaturé (mimes sans enchaînement dansé). Ceci est notamment dû à un manque évident de préparation et de compréhension des niveaux d'exigence de l'épreuve. Les propositions vont de l'argument non préparé à l'argument soigné et original.

Pour répondre aux exigences de cette prestation, le candidat est invité à construire sa chorégraphie dans le respect des critères d'évaluation inscrits dans la fiche descriptive. Cette construction est au service de l'argument. La réalisation technique ne doit pas nécessairement être de haut niveau, mais doit être maîtrisée.

Recommandations

- Le sens donné à la production doit être premier, il doit introduire une construction chorégraphique personnelle, originale.
- L'argument, sujet de la chorégraphie, doit être le plus lisible possible gestuellement (une photo ne peut être suffisante, elle doit être complétée par un titre, une phrase).
- Le sens de l'argument doit être rapidement accessible pour le jury : éviter des textes trop longs et la multiplication de supports (objet et texte).
- Eviter des arguments difficiles à interpréter avec les moyens techniques dont dispose le candidat et privilégier un argument qui est notamment inducteur d'émotion et de sensibilité.
- Le travail d'expression doit être affiné, plus symbolique que narratif: il peut évoquer une ambiance, un état, une émotion... L'utilisation d'objets peut induire le mime et faire obstacle à la symbolisation.
- La production doit être claire dans le temps et l'espace : début et fin doivent être très visibles.
- Veiller à ce que la musique ne domine pas la prestation. Soigner sa tenue vestimentaire qui doit être choisie en fonction du mouvement. (Marquer la fin de l'enregistrement sonore.)
- Prévoir un double de la cassette ou du CD. Être attentif à la qualité de l'enregistrement et à l'orientation de l'espace scénique.
- Prendre conscience de la durée (2 minutes maximum) qui impose un engagement immédiat.

3-2 MUSIQUE

Dans une première partie d'une durée totale de 10 minutes, l'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes), suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel, ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

Dans une deuxième partie d'une durée totale de 10 minutes, le jury présente au candidat un document sonore, afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale. L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi ainsi que son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Recommandation

Quant à l'interprétation de l'œuvre musicale :

- Prévoir un exemplaire de la partition et du texte dans le cas d'une chanson pour chacun des membres du jury constitue un élément très appréciable.
- Bien choisir une œuvre adaptée à ses propres capacités et en lien avec des pistes pédagogiques réalisables en classe.
- Privilégier les chants avec accompagnement (CD format wave et non pas mp3) en évitant si possible des interprétations de type « karaoké ».
- L'utilisation d'un ordinateur est très fortement déconseillée compte tenu de la durée très limitée de l'épreuve.
- Penser à vérifier la note de départ sur le clavier électronique disponible dans la salle si le chant est interprété à capella.

Quant au commentaire pédagogique :

- Favoriser la qualité plutôt que la quantité en termes de pistes pédagogiques.
- Prendre toujours appui sur les programmes des IO de 2008.
- Veiller à proposer d'autres entrées que l'approche technique (culturelle, esthétique ...).
- Ne pas négliger les propositions concernant les cycles 1 et 2.
- Rester vigilant sur la pertinence des liens avec les autres disciplines.

Quant à l'entretien :

- Bien se préparer à l'analyse de la structure d'extraits d'œuvres très divers proposés à l'écoute.
- Penser à se référer aux paramètres du son (hauteur, timbre, intensité et durée).
- Envisager de chanter un éventuel thème mis en valeur dans l'extrait.
- Etre capable de situer l'œuvre dans son contexte (histoire des arts).

Observations générales

- La majorité des candidats était bien préparée et confirme la pertinence du choix de cette option.
- La gestion du temps reste toujours délicate en particulier pour les candidats qui ont choisi l'interprétation instrumentale (installation, accord ...).

3-3 ARTS VISUELS :

Dans une première partie d'une durée de 10mn, le candidat présente un exposé construit à partir d'une œuvre plastique de son choix. A travers son analyse, il doit faire ressortir ses connaissances artistiques et culturelles, ainsi que ses capacités à les investir dans des situations pédagogiques.

Dans une deuxième partie de l'oral, d'une durée de 10mn également, le jury questionne pour approfondir les choix du candidat, l'interroger sur les réflexions pédagogiques et didactiques que celui-ci a développé lors de l'exposé. Il propose ensuite un document visuel pris dans un champ différent de celui choisi par le candidat pour l'exposé.

L'exposé est le plus souvent bien préparé par les candidats. Il est parfois assez formaté, trop descriptif ou trop technique, trop « savant ».

Les documents produits par les candidats sont dans l'ensemble de bonne qualité et les œuvres variées. Des œuvres de proximité sont proposées. On observe toutefois que tous les champs des arts visuels ne sont pas représentés et limités pour la plupart aux arts plastiques et à la photographie. Le cinéma et la vidéo demeurent peu représentés. On observe cette année quelques réalisations personnelles.

Recommandations :

Concernant l'exposé du candidat

- Une attention particulière est portée à la qualité et à la visibilité du document présenté par le candidat : bien penser à ce que chaque membre du jury puisse voir l'œuvre dans de bonnes conditions (L'écran de certains (ultra) portables est vraiment très petit pour une bonne visibilité par plusieurs personnes). En cas de présentation sur ordinateur, il convient de préparer le fichier en amont (de penser à une rallonge !). Dans le cas où l'œuvre est un film, l'absence de celui-ci lors de l'entretien peut être pallié par quelques photogrammes sur lesquels s'appuyer.
- Mettre l'accent sur des analyses plastiques qui évitent les redondances et les énumérations d'éléments de l'image, sans nécessairement développer longuement la biographie de l'artiste :
 - o Privilégier une approche plus sensible, lier ressenti et observation, ne pas hésiter à avoir un regard plus personnel.
 - o L'apport de connaissances peut être davantage au service de la compréhension de l'œuvre, éclairer sur la place de cette œuvre dans l'histoire des arts (mise en relation avec des œuvres d'autres époques, d'autres artistes, d'autres domaines...).
 - o Pour une production personnelle, ne pas être seulement dans une intention pédagogique, c'est une expression personnelle qui amène à expliciter des choix plastiques. Penser à mettre en relation avec des œuvres d'artistes, à relier à l'histoire des arts.
- S'efforcer de mettre en réseau des œuvres qui développent des notions de même nature.
- Elargir le choix des supports visuels à l'ensemble des domaines des arts visuels et à l'ensemble des périodes de l'histoire des arts.

- Dévoiler son intérêt ou sa curiosité pour l'actualité artistique et culturelle est indispensable dans la logique de cette épreuve et une exigence pour tout futur enseignant.
- Approfondir la réflexion et la préparation pédagogique, notamment pour préciser les objectifs d'apprentissage en arts visuels, la place et le rôle de l'enseignant, le sens des activités artistiques proposées aux élèves et la place du projet artistique dans la classe.
- Proposer des situations qui concernent les cycles 1 et 2 est tout autant apprécié que celles du cycle 3.
- Avoir réfléchi aux obstacles possibles à la mise en œuvre de leur proposition pédagogique.
- Considérer l'enseignement des arts visuels à l'école primaire par le biais de questionnements et pas seulement par le biais de techniques à s'approprier.
-

Concernant l'entretien :

- Il est très court mais il peut être riche si le candidat entre dans l'échange avec les membres du jury, sans se contenter d'un jeu de questions/ réponses unilatéral et peu dynamique.
- S'entraîner à la gestion du temps qui est très court lors de cette partie de l'épreuve.

Le coordinateur de l'épreuve

Gilles Fardin

RAPPORT DE JURY DE CONCOURS ORAL 2 Session 2012

1. L'épreuve : partie 1 et partie 2

De façon générale, les commissions de jury de l'épreuve 2 ont noté que :

- les candidats se sont préparés avec sérieux aux épreuves d'admission. La réalité de leurs connaissances institutionnelles oriente l'accompagnement à la prise de fonction vers des questions de mise en œuvre de leurs savoirs. A titre d'exemple, les programmes de l'école primaire, le socle commun et le livret personnel de compétences révèlent une compréhension globale de l'enseignement du premier degré et de ses enjeux ;
- tous les candidats n'utilisent pas convenablement le temps d'exposé dont ils disposent (vingt minutes pour la première partie, dix minutes pour la deuxième). Ceux qui y parviennent témoignent bien souvent d'une bonne appréhension des sujets qui leur sont proposés ;
- les exposés sont dans l'ensemble structurés, argumentés et répondent à la problématique du sujet ;
- les candidats font preuve, en général, d'une bonne capacité à dialoguer avec les membres de la commission et à prendre de la distance avec leur préparation ;

Il convient donc pour chaque candidat de valoriser ces points dans leur présentation comme dans l'entretien avec la commission. On peut résumer ainsi les conseils à donner aux candidats :

- Pour la préparation le jour de l'épreuve :
 - Faire une lecture attentive des documents, en tirer les éléments fondamentaux par rapport aux attentes de cette épreuve.
 - Mettre en relation les différents documents proposés
 - Préparer un plan bien structuré.

- Pour l'exposé :
 - soigner la présentation du corpus, en précisant notamment la nature des documents ;
 - analyser ne signifie pas exposer ou énumérer les documents proposés : leur mise en relation doit aboutir à une problématique de départ ;
 - construire un exposé structuré pour répondre au sujet ;

- citer des références en matière pédagogique ou didactique est du meilleur effet pour une commission de jury, sensible à la culture du candidat, à sa réflexion pré-professionnelle et à sa capacité à utiliser ses connaissances, pour peu que celles-ci soient convoquées à bon escient ;
 - respecter le plan annoncé, en évitant le formalisme lié à la préparation au concours.
- Pour l'entretien proprement dit :
 - écouter les questions, répondre aussi précisément que possible et oser exprimer une opinion ;
 - faire preuve de conviction et de dynamisme dans ses propos ;
 - s'autoriser à critiquer le corpus de textes en cas de besoin, en argumentant ;
 - revenir au corpus proposé en tant que de besoin.

Les candidats ont tout intérêt à s'emparer des questions des membres de la commission pour faire évoluer leurs propositions pédagogiques, montrant ainsi leurs capacités d'analyse et de réflexion d'une part, leur capacité à accepter un processus de formation d'autre part, qui devra être continu tout au long de la carrière.

2. Les contenus

Partie 1

Globalement, les candidats peinent à intégrer la question de l'évaluation dans leur démarche et son corollaire, la prise en compte de la diversité des élèves.

On rappellera donc que :

- l'évaluation dans ses diverses modalités, est constitutive du processus d'apprentissage ;
- elle correspond à une compétence essentielle du professeur des écoles.

L'évocation de l'évaluation diagnostique, formative et sommative est récurrente chez les candidats. Ces modalités d'évaluation ne sont pas des passages obligés qu'il conviendrait systématiquement d'indiquer, en réponse à des attendus présumés des commissions de jury. Ce sont des choix pédagogiques dans la construction d'une séquence.

Le terme de pré-requis doit être clair dans l'esprit du candidat. Il apparaît comme élément modélisant lié à la préparation au concours. Parfois, les commissions de jurys ont le sentiment que, pour atteindre les objectifs de la séquence d'enseignement imaginée par le candidat, l'élève doit déjà savoir ce qu'il est sensé apprendre.

La séquence doit rechercher une organisation logique et progressive des séances. Si elle vise l'élaboration d'une compétence chez les élèves, l'évaluation ne peut se contenter d'une simple vérification de nouvelles connaissances.

Si le jury n'attend pas des candidats une expertise dans le traitement de la difficulté scolaire, il est en revanche sensible à ce que le candidat ne confonde pas la qualité d'une préparation de séquence avec sa mise en œuvre. La référence de ce point de vue à ses expériences pratiques (et en particulier au stage en responsabilité) est intéressante quand :

- elle intervient à bon escient ;
- elle illustre la difficulté d'apprendre chez certains élèves.

L'expérience qui fait défaut aux candidats ne leur sera pas reprochée : on peut cependant attendre des candidats qu'ils envisagent que tous les élèves ne répondent pas aux attentes du maître, a fortiori pas au moment où celles-ci sont exprimées. Admettre des difficultés de mise en œuvre d'une séquence ou des obstacles dans le processus d'apprentissage chez les élèves indique une capacité à se projeter dans la conduite de la classe.

La réflexion des candidats sur des difficultés possibles liées à une séance d'apprentissage est indispensable. Anticiper la nature possible des difficultés rencontrées par les élèves est une posture attendue et favorable, dans la logique d'exercer le métier que l'on vise.

L'inscription de la séquence d'enseignement dans une progression sur l'année ou sur le cycle reste difficile.

Il est pertinent de resituer, dans la mesure du possible, cette séquence dans les repères de progressivité proposés à l'école maternelle ou dans les progressions proposées à l'école élémentaire.

Il importe, au terme de l'exposé, que soient rendus explicites les apprentissages des élèves, en référence aux programmes en vigueur et au socle commun. La description d'un déroulement de séance et de l'activité de l'élève ne suffit pas. Il convient d'exprimer clairement les objectifs d'apprentissage.

Prendre appui sur un corpus ne signifie pas se limiter à ce corpus : s'appuyer sur des documents, les analyser pour les exploiter à des fins pédagogiques, n'interdit pas d'extrapoler vers d'autres ressources connues du candidat. Ainsi, « les ressources pour faire la classe », quand elles sont connues ou ont été utilisées, peuvent avantageusement compléter la documentation proposée par le sujet. Les connaissances théoriques ou culturelles des candidats, leurs lectures, les références connues sur une thématique, font souvent défaut, alors qu'elles constituent un élément discriminant pour la réussite aux épreuves du concours.

Les capacités d'élargissement du sujet au cours de l'entretien sont appréciées, soit qu'elles font appel à un autre cycle d'enseignement, soit qu'elles mettent en valeur la polyvalence des enseignements du premier degré.

Le recours aux programmes devrait être un réflexe chez le candidat. Il convient de rappeler que chaque élève doit acquérir un ensemble de compétences lui permettant d'utiliser efficacement les techniques usuelles d'information et de communication, en adoptant une attitude responsable. Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i sont acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires, dont la maîtrise de la langue française.

Les candidats, composant sur des sujets liés à l'école maternelle, ont intérêt à disposer d'une connaissance minimale du développement de l'enfant et de ce que l'institution nomme les apprentissages premiers. Ainsi, quelques repères sur la période sensible entre deux et quatre ans permettent de proposer des situations pédagogiques prenant en compte une indispensable approche sensori-motrice.

Enfin, ne pas savoir répondre à une question n'est pas en soi rédhibitoire. Dans ce cas, réfléchir à voix haute en tentant de construire une réponse de bon sens correspond à une

compétence attendue de la part d'un professeur des écoles, qui n'est pas omniscient, mais doit se montrer capable de se former et d'innover.

Partie 2

Une réflexion sur la nature même de cette partie de l'épreuve est de bon augure pour un candidat désireux d'embrasser la fonction d'enseignant.

La connaissance des textes qui régissent les droits et les obligations des fonctionnaires est attendue.

Agir de façon éthique et responsable suppose une bonne maîtrise des notions d'éthique et de responsabilité.

Les sujets proposent toujours une situation concrète de départ : le candidat doit être capable de la comprendre dans sa globalité, d'analyser les principes qui la sous-tendent et de repérer les éléments qui la caractérisent. Cependant, les membres de la commission n'attendent pas que le candidat restitue tous les textes juridiques, administratifs ou réglementaires. Mais en connaître l'esprit et les références est un atout évident. Le cœur de l'épreuve réside dans la capacité à montrer qu'en prétendant à cette fonction, afin de pouvoir l'exercer, le candidat n'ignore pas le fonctionnement de l'école et qu'il est apte à mettre en œuvre des repères professionnels.

Analyser une situation en la contextualisant, combiner le général avec la singularité d'une situation, c'est adopter une démarche d'emblée responsable.

La responsabilité se décline également par l'aptitude à trouver l'information, à prendre appui sur l'environnement professionnel d'un professeur des écoles et à faire preuve de bon sens.

Cette épreuve, centrée sur l'action (la capacité à agir), vise à repérer les qualités de pragmatisme attendues chez de futurs professionnels à qui les parents confieront leurs enfants. Le premier devoir de l'institution est la surveillance de tous les élèves.

Les sujets, qui se distinguent par la diversité des situations qu'ils proposent, ont en commun la mise en exergue du rôle de l'enseignant. Tout comme les questions du jury, ils n'induisent pas une réponse unique mais des capacités à gérer une situation de façon institutionnelle et relationnelle. Le candidat doit démontrer, par son traitement du sujet, qu'il a d'ores et déjà compris la dimension sociale du métier de professeur des écoles.

Il est bienvenu de repérer qu'un lien possible peut exister avec :

- la construction chez l'élève des compétences sociales et civiques ;
- la question du développement de l'autonomie chez les élèves ;
- la délivrance d'attestations prévues par le socle commun.

Repérer les invariants, faire preuve des bons réflexes, s'adresser aux interlocuteurs concernés, sont des éléments clés pour réussir cette partie de l'épreuve, distincte de la première car essentiellement à vocation pédagogique.

Enfin, il faut rappeler que certaines connaissances, comme la répartition des 108 heures annualisées dans les obligations réglementaires de service d'un professeur des écoles ou les attributions d'un conseil d'école, sont utiles pour cette partie de l'épreuve.

3. La posture des candidats

En évitant l'écueil de l'assurance excessive, les candidats, qui affirment leurs choix en les assumant, font preuve d'une qualité requise pour concevoir son enseignement au service des apprentissages des élèves. Cela suppose d'explicitier précisément les objectifs d'apprentissage, en pensant en amont à la durée des séances proposées.

D'une part, l'enjeu est d'éviter une séquence formelle, reposant sur des activités générales, inadaptées à la capacité d'attention des élèves, où la commission de jury doute des apprentissages effectifs des élèves au terme de la mise en œuvre de la séquence proposée. Autant la bienveillance préside devant les maladresses, autant l'absence de conscience des

réalités est sanctionnée. A titre d'exemple, la disponibilité permanente de l'enseignant pour chacun de ses élèves est un leurre auquel le candidat ne doit pas feindre de croire.

D'autre part, le préambule des programmes rappelle que « *si un maître est d'abord maître du choix de sa méthode, il est au service des progrès de ses élèves par rapport aux objectifs des programmes* ». Que ce soit lors de l'exposé ou au cours de l'entretien, les candidats capables de concilier choix professionnels, réflexion sur ces choix, humilité devant la tâche d'enseignement et prise en compte de chaque élève, laissent entrevoir des aptitudes à la fonction, illustrées par leur sens de la pondération.

En conclusion, le candidat a intérêt à considérer les deux parties de l'épreuve comme différentes. Il s'attachera à se remobiliser pour la deuxième partie, même il n'est pas satisfait de lui-même sur la première partie. Etablir un lien entre ces deux parties n'est pas interdit, lorsque les sujets s'y prêtent. Cela révèle chez le candidat des qualités appréciées qui l'aideront à mettre en œuvre la polyvalence des enseignements à l'école. Cette présence d'esprit n'est pas sans relation avec la capacité à agir en fonctionnaire et de façon éthique et responsable.